Plan de mobilité rurale du PETR du Ruffécois

Novembre 2019

Direction départementale des territoires de la Charente

Sommaire

Introduction	page 4
1. Rappel des objectifs sur le territoire PETR du Ruffécois	Page 5
2. Déroulé du diagnostic	Page 6
3. Objectifs du ScoT du Ruffécois	Page 6
4. Contexte territorial	Page 8
5. Synthèse de l'enquête habitants et attentes de la population	Page 15
6. Proposition de 6 leviers d'actions pour une stratégie partagée de la mobilité en pays Ruffécois	Page 15
7. Plan d'actions	Page 17
7.1. Tableau de synthèse	Page 17
7.2. Fiches actions	Page 18
Annexes	Page 28

INTRODUCTION

En milieu rural, la mobilité se caractérise généralement par l'utilisation forte de la voiture individuelle, une part faible de l'usage des transports collectifs, hormis les transports scolaires, des phénomènes d'immobilité en particulier chez les personnes âgées, des déplacements longs en distance et une part de déplacements de courte distance à ne pas négliger.

Trois enjeux caractérisent la mobilité en milieu rural :

- Social : accessibilité aux territoires et aux services en particulier pour les services primaires (santé) ;
- Économique : accessibilité à l'emploi, précarité / vulnérabilité énergétique ;
- Environnemental : émissions de gaz à effet de serre.

Afin de répondre à ces enjeux, la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 introduit les Plans de Mobilité Ruraux.

Le Code des transports (art. L1213-3-4), définit les principaux objectifs de ce document :

- Prendre en compte les spécificités des territoires à faible densité démographique ;
- Améliorer la mise en œuvre du droit au transport ;
- Veiller à la complémentarité entre les transports collectifs, les usages partagés des véhicules et les modes actifs ;
- Prendre en compte les plans de mobilité des entreprises, des administrations et des établissements scolaires.

Qu'est-ce qu'un Plan de Mobilité Rurale ?

Le Plan de Mobilité Rurale (PMR), est issu d'une démarche volontaire et objectivera une approche intégrée et pragmatique de la mobilité, en prenant en considération l'ensemble des modes de déplacements ainsi que les spécificités et les problématiques relatives aux territoires ruraux.

Le lancement de cette démarche a pour objectif :

✓ De disposer d'un document de prospective indispensable pour préparer la mobilité de demain ;
✓ De déterminer une politique de mobilité et de déplacements globale et cohérente sur l'ensemble du territoire ;
✓ D'améliorer le fonctionnement du territoire en termes de transport et déplacements ;
✓ De disposer d'une feuille de route avec un plan d'actions opérationnel et hiérarchisé pour cadrer la politique de transport.

L'élaboration du Plan de Mobilité Rurale devra prendre en compte les documents de planification, transversaux ou spécifiques réalisés à une échelle supraterritorial ou communal tels que (dans une logique de compatibilité et de mise en cohérence) :
✓ Le Schéma de Cohérence Territoriale du PETR du Ruffécois, en

cours de réalisation, qui permet d'identifier les enjeux et orientations en matière de développement territorial et de mobilité ;
✓ Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial réalisé en partenariat avec les communautés de communes de Coeur de Charente et Val de Charente.

Il intégrera également les objectifs de documents connexes tels que :
✓ Le Contrat de Ruralité 2017/2020, dont l'attractivité du territoire, la mobilité, l'accès aux services et aux soins ainsi que la transition écologique constituent les principaux enjeux ;
✓ Le Contrat de Plan État Région 2015/2020, qui définit les grands projets notamment d'infrastructures cofinancés par l'Etat et la Région.

1. Rappel des objectifs sur le territoire PETR du Ruffécois

▪ Démarche d'élaboration du plan de mobilité rurale : Le PETR du Ruffécois a décidé d'élaborer à l'échelle de son territoire un Plan de Mobilité Rurale afin de mieux connaître les pratiques de mobilité des habitants et d'établir un plan d'actions hiérarchisé permettant d'améliorer les conditions de déplacements. Il s'agit d'une démarche volontaire, les territoires ruraux n'étant soumis à aucune obligation réglementaire pour réaliser un tel document.

▪ Nécessité d'une telle démarche :

La question de la mobilité devient primordiale dans le développement de nos territoires. Le modèle du tout-automobile a montré ses limites économiques, écologiques ou sociales, pour la population comme pour les collectivités. L'enjeu se situe dorénavant dans le développement des déplacements alternatifs à l'autosolisme et d'une mobilité plus durable, pour les déplacements quotidiens comme touristiques. Si des actions ambitieuses ont été engagées dans ce sens, il convient de ne pas penser cette thématique comme une somme de mesures, et cela de manière unilatérale, mais bien comme un système, où toute décision prise engendrera des externalités positives ou négatives qu'il convient d'anticiper et de concerter.

▪ Objectifs du Plan de Mobilité Rurale :

- Répondre, dans une logique de cohérence, aux fondements et enjeux du SCoT, tout en étant en adéquation avec le cadre législatif défini par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte ;
- Développer une offre globale, multimodale et intermodale ;
- Adopter une démarche concertée avec l'ensemble des acteurs de la mobilité, les partenaires institutionnels et associatifs du territoire, le grand public, …

▪ Phasage du projet :

- Réalisation d'un diagnostic fin quant aux conditions et pratiques de déplacements, sur et en interaction avec le territoire ;

- Définition d'une stratégie globale de mobilité adaptée aux spécificités et besoins locaux et sa traduction en plans d'actions ;
- Mise en place, tout au long de l'étude, d'une démarche de concertation avec les partenaires du PETR, qu'ils soient institutionnels ou associatifs et d'une communication auprès du grand public.

2. Déroulé du diagnostic

- 9 entretiens ont été organisés avec les maires du territoire fin 2018.

- 16 entretiens bilatéraux avec des acteurs socio-économiques du territoire ont eu lieu début 2019.

- 7 ateliers participatifs se sont tenus au printemps 2019, auxquels les habitants pouvaient participer.

- Une enquête habitants a été réalisée en ligne et par diffusion de questionnaires papier par les acteurs locaux (communes, maisons des solidarités, centres sociaux, structures d'insertion par l'emploi,…) au mois de février 2019.

3. Objectifs du ScoT du Ruffécois

Axe 1 : Maintenir et renforcer l'équilibre du territoire pour un développement dynamique et un cadre de vie harmonieux

A - s'appuyer sur les pôles structurants pour assurer le développement du territoire
1. Répartir la surface ouverte à vocation d'habitat sur le territoire pour assurer la pérennité des bassins de vie identifiés
2. Garantir un urbanisme et un aménagement rural de qualité en tenant compte des objectifs d'économie foncière

B - valoriser un cadre de vie de qualité au quotidien, évolutif et renouvelé
1. Se donner les moyens d'actions sur la requalification des centre-bourgs
2. Mettre en place une offre d'habitat mieux adaptée à la diversité de la population et des modes de vie
3. Préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager et bâti
4. Accompagner l'intégration paysagère des extensions urbaines et des zones économiques pour des entrées de bourgs plus attrayantes

C - maintenir un bon niveau de services et d'équipements
1. Structurer, développer et mutualiser l'offre en équipements et services, en cohérence avec l'armature territoriale
2. Développer les réseaux de télécommunication et préparer l'arrivée de la fibre optique
3. Organiser les mobilités en s'appuyant sur les polarités du territoire

Axe 2 : Développer l'économie en appui sur l'armature territoriale du pays du Ruffécois

A - structurer et accompagner le développement économique
1. Optimiser les zones d'activités existantes et envisager la requalification, voire le renouvellement de celles-ci

2. Un développement économique en lien avec l'armature territoriale, les bassins de vie et les ressources locales

B - favoriser la revitalisation commerciale des centre-bourgs

C - une économie agricole à protéger et développer
1. Pérenniser la vocation agricole du territoire, notamment par la préservation du foncier agricole et sylvicole
2. Donner les conditions d'un développement d'une agriculture de qualité et respectueuse de l'environnement

D - travailler sur l'image du territoire et faire du tourisme un des moteurs économique du Ruffécois
1. Améliorer l'accueil et l'hébergement touristique sur le territoire
2. Développer l'offre touristique pour mettre en valeur les atouts du Pays du Ruffécois

Axe 3 : Mieux mettre en valeur les atouts du patrimoine naturel et culturel du territoire

A - préserver et restaurer les réseaux écologiques à travers la trame verte et bleue du Scot pour garantir un cadre de vie de qualité
1. Protéger la Trame Verte
2. Protéger les continuités vertes en zone construite
3. Protéger la Trame Bleue

B - optimiser l'utilisation des ressources naturelles
1. Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers à l'horizon 2035
2. Gérer les eaux usées efficacement
3. Développer la collecte et la gestion des eaux pluviales
4. Rationaliser les usages de l'eau
5. Optimiser les ressources locales pour la production d'énergie renouvelable

C - faire des espaces naturels un support de développement
1. Identifier et mettre en valeur le capital patrimonial qui forge l'identité du Pays Ruffécois
2. Développer et valoriser les « itinéraires paysagers » le long de la Vallée de la Charente et de l'ancienne route de Bordeaux

D - assurer une bonne gestion des risques pour un aménagement durable
1. Prendre en compte les risques naturels et technologiques dans le développement urbain
2. Assurer une gestion adéquate des déchets
3. Maîtriser les nuisances sonores

Le premier enjeu du PADD est de garantir une bonne répartition des polarités sur le territoire. Pour cela, les objectifs retenus sont :
- de renforcer poids démographique du territoire principalement au sein de l'aire d'influence des différentes polarités du territoire en limitant les besoins de mobilité et donc l'impact du développement sur les déplacements ;
- d'accueillir les nouveaux habitants prioritairement au sein de l'aire d'influence des différentes polarités du territoire et garantir ainsi le maintien du dynamisme ;

- d’accompagner le développement démographique et urbain d’une politique visant à développer des emplois et services.

4. Contexte territorial

36215 habitants répartis sur 83 communes et 2 communautés de communes, pour une densité de 35,4 hab/km², ce qui en fait un territoire peu dense (Charente : 59,3 hab/km², Nouvelle-Aquitaine : 70,6 hab/km²).

Le territoire présente une structuration claire des polarités, hiérarchisée en 5 niveaux de pôles :

- Le pôle principal de Ruffec qui regroupe les principaux équipements, services et emplois du territoire.

- Le pôle secondaire de Mansle, deuxième commune du territoire en termes d’habitants, d’équipements, de services et d’emplois.

- Les pôles intermédiaires structurants, représentés par Villefagnan, Aigre, Vars et le pôle Montignac- Charente / SaintAmant-de-Boixe.

- Les pôles de proximité, qui intègrent les communes Nanteuil-en-vallée, Verteuil-sur-Charente, Aunac-Charente, Luxé et Val-de-Bonnieure.

- Les bourgs ruraux relais, que sont les communes de Verdille, Saint-Fraigne, Tusson, Valence, Tourriers et Anais.

Cette hiérarchisation prend en compte le nombre d’équipements et d’emplois sur la commune.

L’urbanisation du territoire présente une forte hétérogénéité. Les communes situées près de la RN10 voient le plus de constructions nouvelles, avec une tendance plus marquée au sud du territoire, en raison de l’attactivité de l’agglomération d’Angoulême.

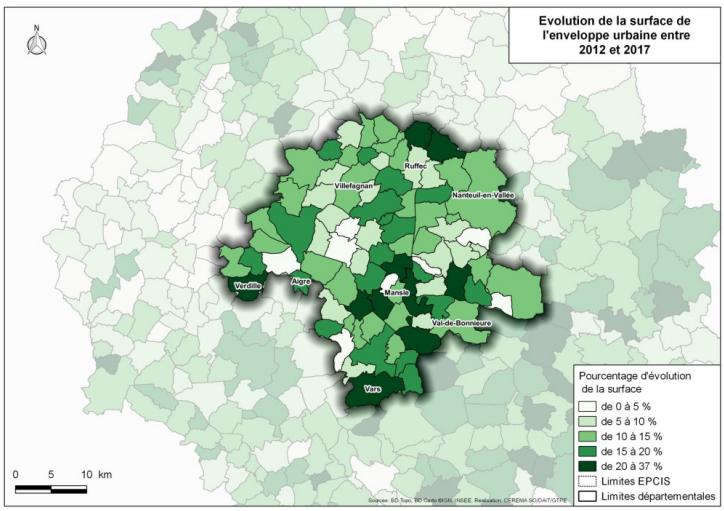

La population se concentre principalement sur les pôles de services principaux, avec une forte attractivité du sud du territoire.

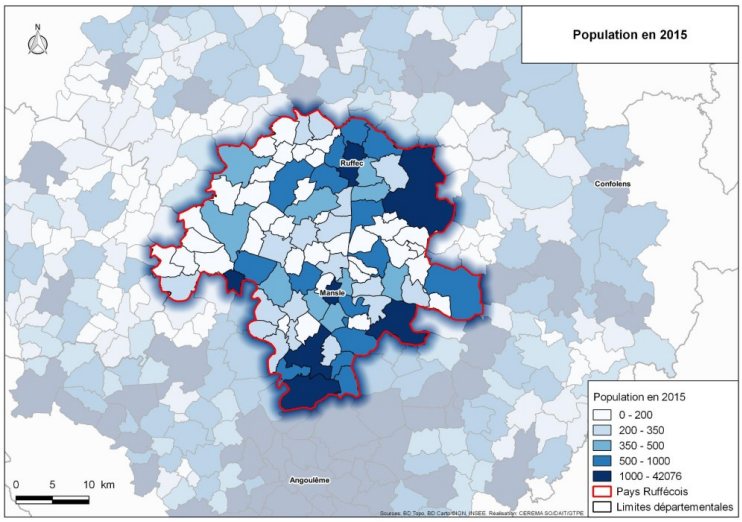

L'évolution de la population est très hétérogène : les communes du sud du territoire et celles proches de pôles d'activité présentent une hausse du nombre d'habitants, alors que celles situées à distance des axes routiers principaux et de pôles d'activité voient une baisse très nette de leur population.

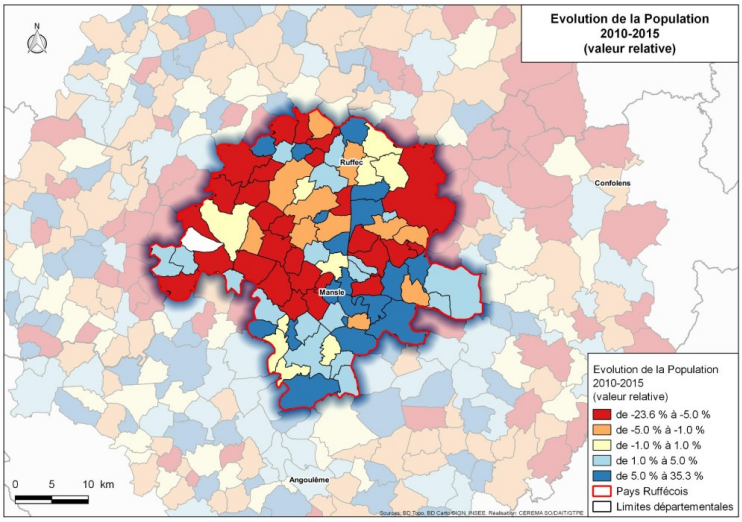

Les revenus des foyers sont globalement plus élevés dans les communes situées le long de la RN10, avec une hausse du nord vers le sud.
Les revenus sont en moyenne moins élevés que les revenus moyens national et régional.
Les revenus les plus bas concernent les niveaux de qualification les moins élevés.
Cette situation peut fortement pénaliser les personnes en situation précaire en matière de déplacements : difficulté de prendre en charge le coût d'acquisition et

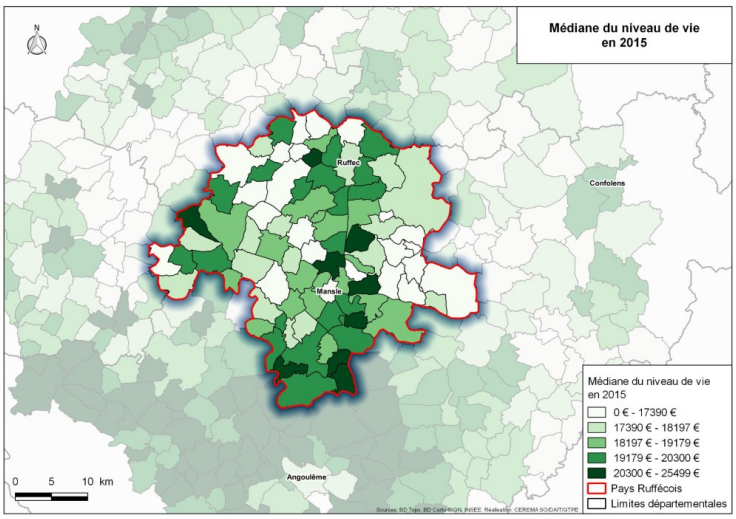

d'entretien d'un véhicule, le coût du carburant.

Les familles monoparentales peuvent constituer une population à risque de difficulté de mobilité si cela se conjugue avec une précarité financière.
Les communes situées à distance des pôles de services doivent faire l'objet d'une surveillance particulière concernant cette population.

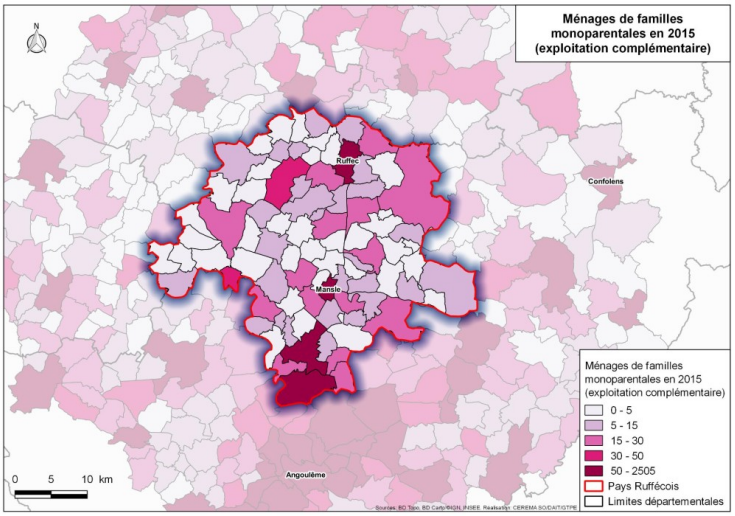

Alors qu'on constate un vieillissement de la population, une majeure partie du territoire se trouve à distance des services nécessaires à une population âgée.
La majeure partie des services nécessaires se situe hors du territoire, sur l'agglomération d'Angoulême.

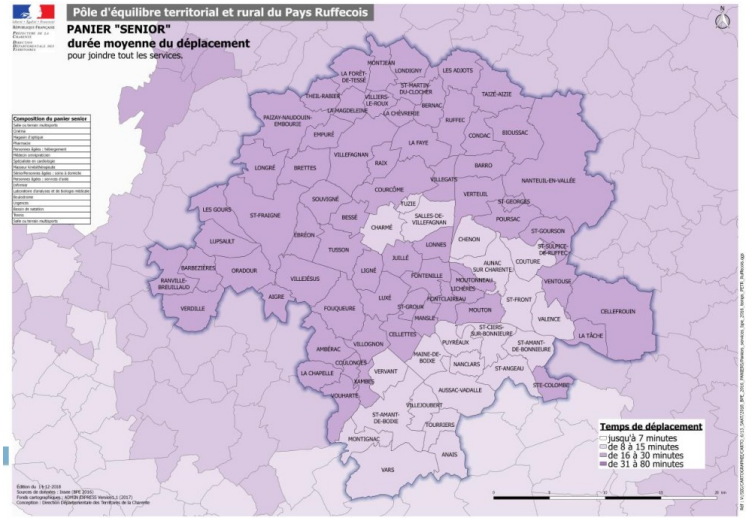

Une majeure partie du territoire est éloignée des services à destination des jeunes : infrastructures sportives, culture, scolarité,...
Il en résulte qu'hormis le sud du territoire, le pays du Ruffécois présente une faible attractivité pour les jeunes, avec un risque de fuite vers l'agglomération de cette population (rapprochement des établissements d'enseignement supérieur).

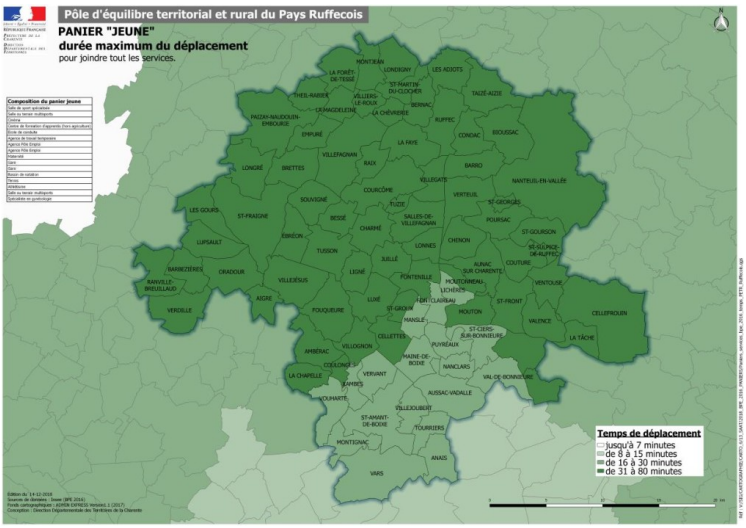

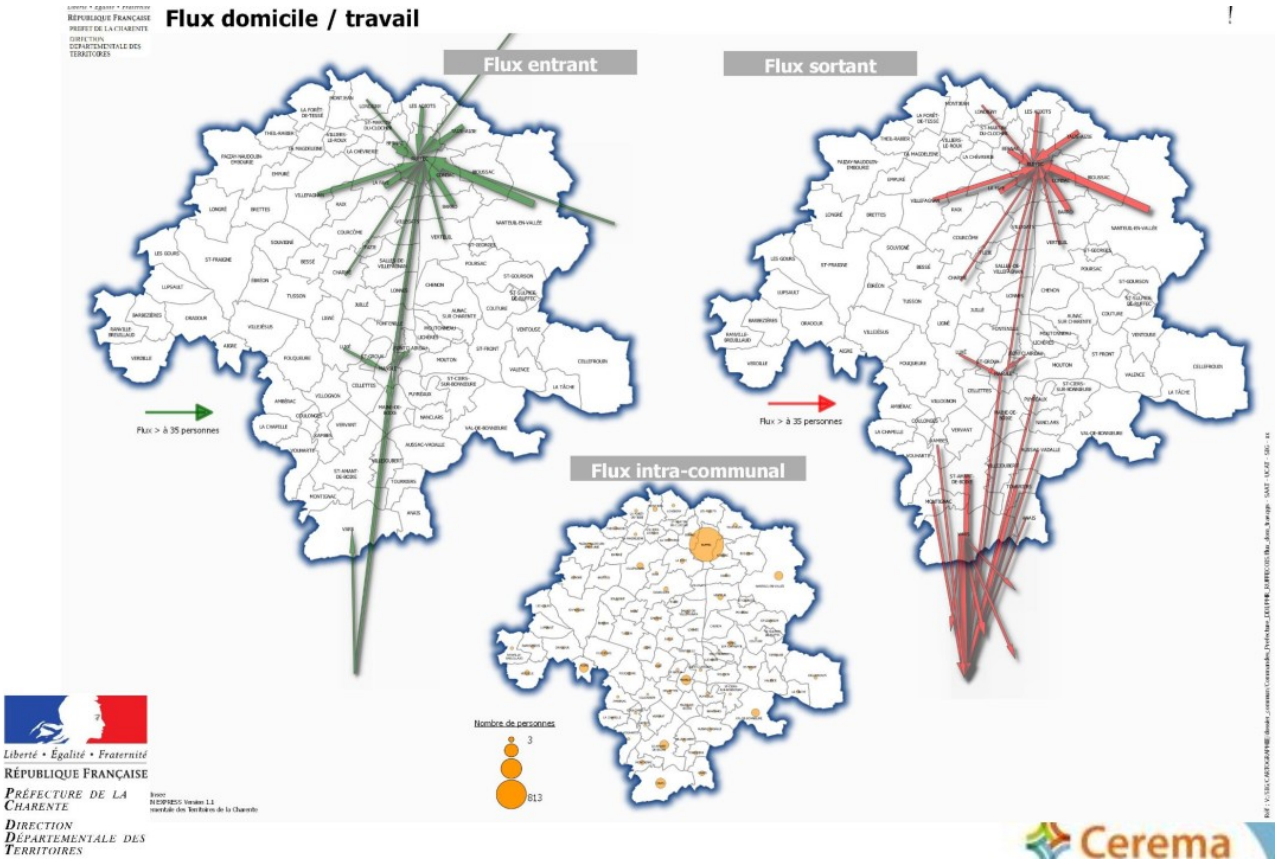

Concernant les flux domicile/travail entrants, Ruffec concentre les déplacements en provenance des autres communes, majoritairement celles du territoire.
Concernant les flux sortants, c'est l'agglomération d'Angoulême qui attire le plus de salariés, essentiellement ceux habitants les communes situées le plus au sud du territoire.

Concernant les mobilités domicile/travail, les communes situées le plus à l'écart de la RN10 présente un flux intra-communal plus élevés que celles situées le long de la RN10.

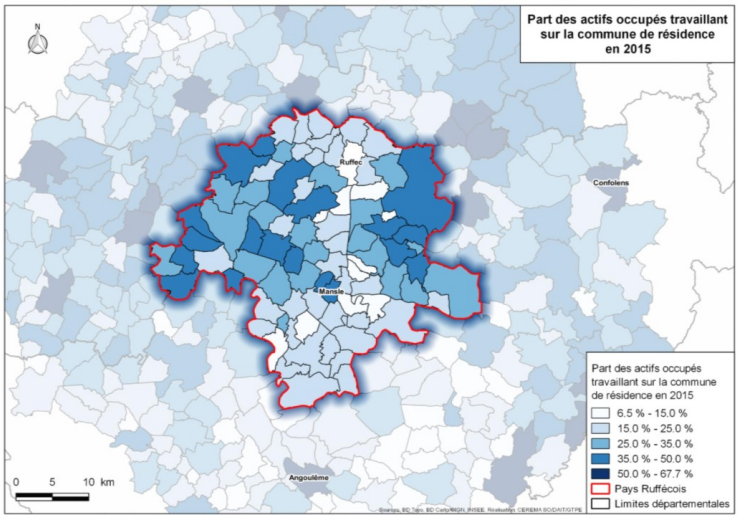

Concernant le mode de déplacement pour se rendre au travail, la marche concerne essentiellement les communes situées à distance de la RN10.
Pour les communes les plus proches de la RN10, la voiture reste le mode de déplacement privilégié, le plus souvent en autosolisme.

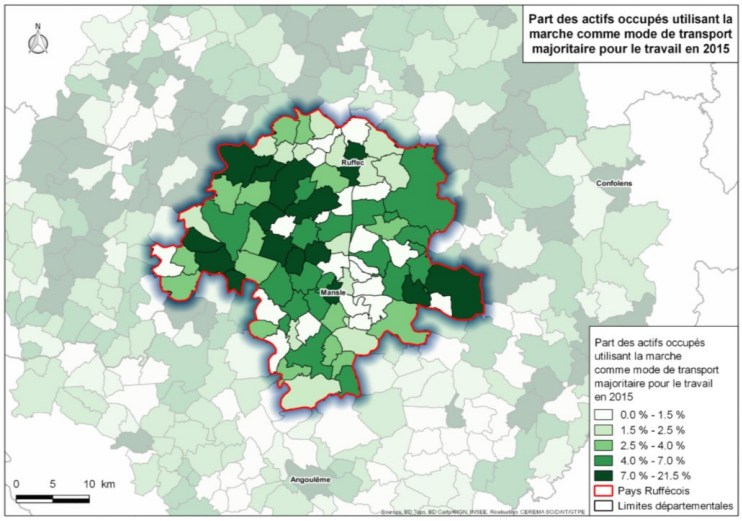

Les actifs ne disposant d'aucun moyen de transport se situent dans les communes situées hors des axes routiers principaux, et donc où aucun transport en commun n'est présent.

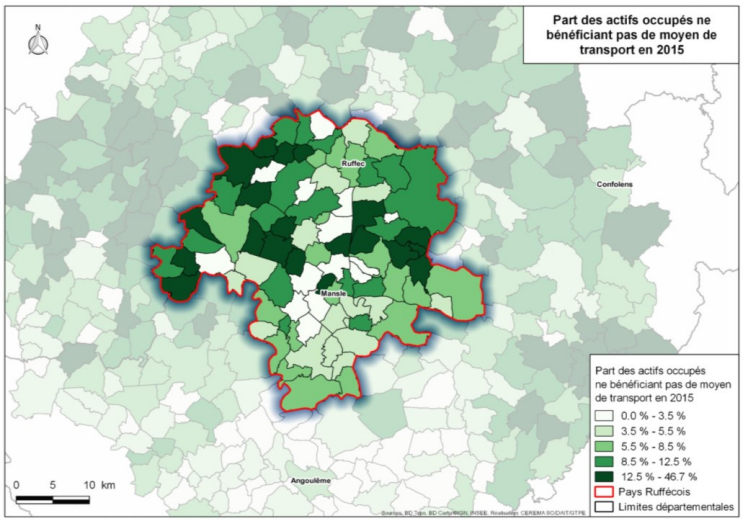

Les transports en commun réguliers par autobus drainent la population principalement vers Angoulême.
Cinq lignes desservent l'ouest du territoire (Ruffec, Mansle, Aigre, Verdille, Tusson, Luxé, Saint Amant de Boixe, Vouharte, Vars, Xambes…).
Une seule signe dessert l'est, entre Angoulême et Saint-Angeau.
Environ 25 points d'arrêt autocar sont présents sur le territoire, parfois situés loin des bourgs, ce qui diminue l'attrait des transports en commun.
De nombreuses communes ne sont pas desservies, dont Villefagnan, Saint-Fraigne, Nanteuil, Verteuil, Cellefrouin, Theil-Rabier.
Le service est peu connu des habitants.
Les fréquences (2 services le matin, 2 à 3 services le soir) sont jugés comme pas assez nombreuses, et les durées de trajet trop longues.
Il n'y a aucune adéquation entre les horaires des bus et les horaires des trains en gare de Ruffec.
La gare de Luxé n'est pas desservie.
Les transports scolaires des collégiens et lycéens sont organisées par le Conseil régional.
Des transports scolaires pour les primaires peuvent exister, à l'initiative des collectivités locales.
Les transports scolaires ne sont pas ouverts à d'autres publics.

Les gares de Ruffec et de Luxé permettent de relier Poitiers au nord, et Angoulême au sud (21 arrêts de train/jour à Ruffec, et 16 à Luxé).
Il n'y a pas de connexion directe à Bordeaux ou à Paris (correspondance à Poitiers ou Angoulême = 9 à 49 minutes pour Bordeaux – 20 à 50 minutes pour Paris).
Les horaires des trains ne permettent pas d'arriver à Bordeaux à une heure compatible avec l'exercice d'un emploi, ce qui détourne les actifs du train, au profit de la voiture.

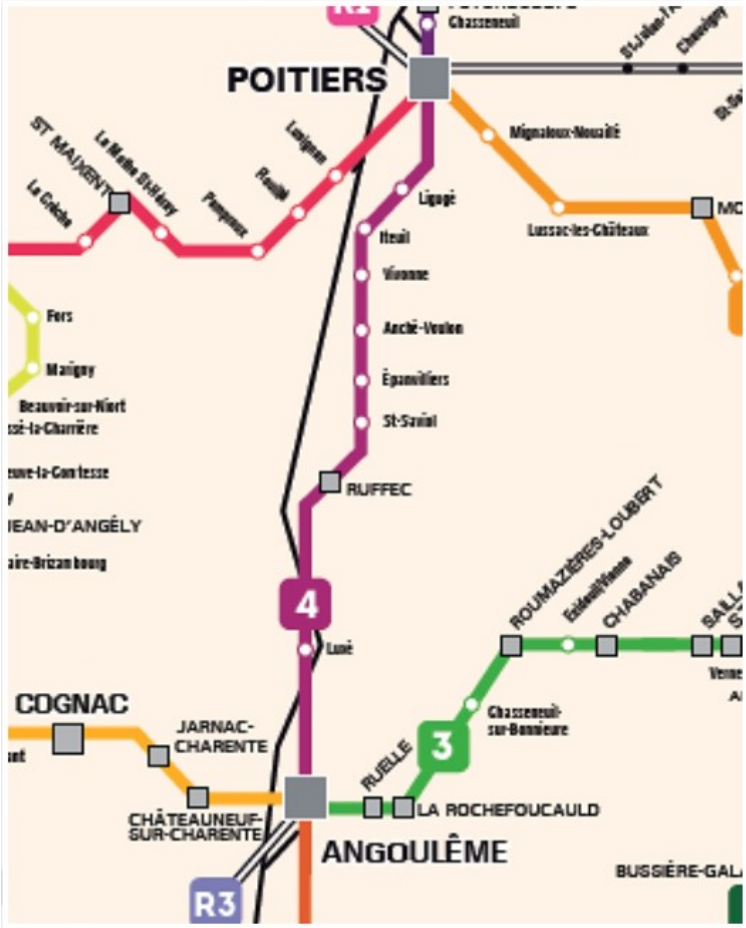

Transports à la demande

Voyages collectifs organisés du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00 sur les 34 communes du Val de Charente par le centre social de Ruffec (La Chrysalide). C'est un transport privé réservé aux déplacements des adhérents de l'association.

Il est ouvert à tout public, et nécessite une réservation 2 jours ouvrés avant le voyage.

Quelques chiffres : 20158 kilomètres parcourus en 2017. 1546 voyages réalisés. 99 jours d'activité 39 usagers réguliers (majoritairement des femmes âgées de plus de 75 ans). 63% des utilisateurs connaissent le Rurabus.

Usage du vélo

Le vélo est très peu utilisé, en raison de la dangerosité des axes routiers (vitesse élevée, poids lourds, engins agricoles). Il n'y a pas de pistes cyclables permettant de relier les bourgs entre eux.

Des habitants ont regretté, lors d'un atelier, que les chemins blancs ne soient pas utilisés pour faire des pistes cyclables.

Marche à pied

Les centres bourgs sont, pour la plupart, dédiés à la voiture, rendant parfois la circulation à pied dangereuse. On peut toutefois constater que certaines communes ont fait des efforts pour développer des espaces partagés.

La distance entre bourgs et la dangerosité des routes ne permettent pas un développement de ce mode de déplacement.

5. Synthèse de l'enquête habitants et attentes de la population

942 habitants ont répondu à l'enquête. 869 questionnaires étaient exploitables.

- 54 % des répondants sont des actifs, 34 % des retraités.
- 30 % ont de 25 à 60 ans, 31 % de 60 à 75 ans, 16 % ont plus de 75 ans.

24 % sont en couple avec enfants, et 31 % sont en couple sans enfants.

91 % ont plus d'une voiture (37 % en possèdent une, 49 % en possèdent deux). Cette situation, coûteuse pour les foyers, est courante dans les territoires peu denses.

48 % ont un temps de trajet de moins de 15 minutes pour se rendre au travail, et 31 % un temps compris entre 15 et 30 minutes.

Les déplacements pour les loisirs sont journaliers pour 34 %, hebdomadaires pour 41 %.

La voiture est le moyen de locomotion le plus utilisé.

L'absence d'arrêt de transport en commun est la raison la plus évoquée pour justifier le non recours à ce mode de déplacement.

55 % des répondants ne connaissent pas les offres de transport en commun situés à proximité de leur résidence.

Globalement, les répondant sont satisfaits de leur mode de déplacement et de la durée de leurs déplacements.

En matière d'accès aux services de santé, les répondants sont principalement intéressés pour avoir une offre de proximité concernant les médecins et la pharmacie.

6. Proposition de 6 leviers d'actions pour une stratégie partagée de la mobilité en pays Ruffécois

- Levier 1 = Gouvernance et compétence des mobilités

Objectif = permettre l'action sur les mobilités au plus proche des besoins et du territoire.

+ Aujourd'hui, la région est compétente sur l'organisation des mobilités
+ Avec la LOM, les communes, communautés de communes et potentiellement le PETR peuvent prendre cette compétence
+ Pour faciliter la fédération des acteurs, définir au mieux les actions et répondre aux besoins locaux, il faut être en capacité d'agir

- Levier 2 = Communication, accompagnement, sensibilisation

Objectif = Informer, éduquer, aider, accompagner les habitants dans leur démarche de mobilité, faire connaître l'existant en matière d'offre de service et de transports…

+ Sur le modèle de la plateforme de mobilité Emmaüs
+ Communiquer et animer l'action en faveur des mobilités sur le territoire
+ Accessible à tous les publics et sous plusieurs formes (papier, gazette, site internet, numéro vert, conseil en mobilité…)
+ A partir de plusieurs sources : école, entreprise, centre social, mairie, associations…

- Levier 3 = Transports collectifs et intermodalité

Objectif = Améliorer la desserte du territoire, par un maillage révisé (circuits, points d'arrêts), des horaires adaptés, des services ouverts (bus scolaires despécialisés), des services interconnectés (TER et bus), des modes reliés (bus et vélo, TER et vélo), Rurabus et TER…..

+ Adapter le modèle Rurabus à d'autres territoires
+ Interconnecter bus et TER en gare sans rupture de charge inadaptée
+ Connecter TER et modes actifs en gare (stationnements sécurisés et abrités)
+ Des navettes mutualisées pour accéder aux services

- Levier 4 = Les nouvelles mobilités pour tous

Objectif = créer un bouquet de solutions alternatives par un écosystème de partage et de solidarité.

+ Organiser un système de covoiturage local (de type court voiturage de proximité)
+ Organiser un système d'autostop organisé et sécurisé avec points d'arrêts identifiés dans le territoire
+ Sur le modèle Emmaüs, créer des solutions ponctuelles d'assistance à la mobilité (prêts de véhicule) organisé au niveau du territoire
+ Organiser un système de conduite du véhicule d'une personne âgée dépendante (modèle CAR 47)

- Levier 5 = Les modes actifs de déplacements en proximité ou en rabattement

Objectif = favoriser et encourager les modes de déplacements doux ou actifs sur les courtes distances (jusqu'à 5 kilomètres).

+ Aménagements de centre-bourg qui privilégient le piéton et le cycliste (exemple de saint Amant de Boixe, d'Aigre, de Nanteuil, de Villognon…)
+ Entretiens réguliers et une bonne signalisation des chemins blancs entre les bourgs

+ Systèmes de location de vélo ou de vélo à assistance électrique
+ Éducation à la pratique du vélo…

- Levier 6 = Accès aux Services et itinérance

Objectif = maintenir l'attractivité du territoire et participer au maintien des habitants dans leur lieu de vie (contribuer à la mobilité inversée)

+ Augmenter les capacités d'intervention des MSAP
+ Poursuivre l'action autour des maisons de santé pluridisciplinaires
+ Réfléchir à l'organisation de la télémédecine en lien avec le déploiement du plan numérique
+ Accompagner et contribuer au déploiement de l'itinérance des services commerciaux de première nécessité

7. Plan d'actions

7.1. Tableau de synthèse

Levier d'action	Action
Levier 2 = Communication, accompagnement, sensibilisation	Création d'une plateforme dédiée à la mobilité
Levier 3 = Transports collectifs et intermodalité	Création d'un transport à la demande
	Organiser le covoiturage solidaire
	Mettre en place des parkings permettant le covoiturage
	Amélioration de l'offre de soutien à la mobilité « Rurabus »
	Réouverture de la halte ferroviaire de Vars
Levier 4 = Les nouvelles mobilités pour tous	Création d'un garage solidaire
	Mise à disposition de chauffeurs
Levier 5 = Les modes actifs de déplacements en proximité ou en rabattement	Élaborer un schéma vélo sur la commune nouvelle de Courcôme
Levier 6 = Accès aux Services et itinérance	Création d'une MSAP itinérante

7.2. Fiches actions

Levier	2 – Communication, accompagnement, sensibilisation
Objectifs	Faire connaître les offres de mobilité existantes sur le territoire
Action	Création d'une plateforme dédiée à la mobilité
Description	Mise en place d'une plateforme numérique coordonnée par un animateur, dont la mission sera de répondre aux besoins des habitants, de recenser et de faire connaître les offres existantes.
Emprise géographique	PETR
Pilote	PETR
Partenaires	Collectivités
Calendrier de mise en œuvre	2019 - 2021
Indicateurs de suivi	Délibération de prise de compétence

Levier	3 – Transports collectifs et intermodalité
Objectifs	Organiser le rabattement sur la gare de Luxé
Action	Création d'un transport à la demande
Description	La gare de Luxé pourrait être plus utilisée si des possibilités de la rejoindre par transports réguliers calés sur les heures d'arrêt des trains existaient. A cette fin, un transport à la demande reliant les polarités secondaires à la gare, et s'arrêtant dans les communes situées le long des axes routiers à emprunter permettrait une meilleure utilisation du transport ferroviaire. Communes desservies à l'Ouest : Les Gours, Saint-Fraigne, Aigre/Villejésus, Tusson, Ligné, Luxé Communes desservies à l'Est : Saint-Angeau, Nanclars, Puyréaux, Mansle, Saint-Groux, Luxé
Emprise géographique	Communauté de communes de Coeur de Charente
Pilote	Autorité organisatrice de la mobilité (à définir)
Partenaires	Conseil régional
Calendrier de mise en œuvre	À définir
Indicateurs de suivi	Fréquentation du TAD

Levier	3 – Transports collectifs et intermodalité
Objectifs	Partage les véhicules se déplaçant su le territoire
Action	Organiser le covoiturage solidaire
Description	Afin de sécuriser l'auto stop, des points d'arrêt seront matérialisés dans les bourgs (type totem), les chauffeurs volontaires pourront s'inscrire en mairie (immatriculation du véhicule) et recevront un macaron à apposer sur le pare-brise. Les personnes souhaitant être transportés s'inscriront en mairie et recevront un dispositif de reconnaissance (brassard, macaron). Au point d'arrêt les auto stoppeurs pourront indiquer leur destination avec un panneau mis à disposition en mairie au moment de l'inscription.
Emprise géographique	PETR
Pilote	Autorité organisatrice de la mobilité (à définir)
Partenaires	Collectivités
Calendrier de mise en œuvre	2019
Indicateurs de suivi	Nombre de personnes ayant utilisé le dispositif

Levier	3 – Transports collectifs et intermodalité
Objectifs	Développer le covoiturage
Action	Mettre en place des parkings permettant le covoiturage
Description	L'autosolisme est le mode de déplacement principal des habitants en zone peu dense. Afin de favoriser le regroupement de personnes se rendant à la même destination (travail, études, notamment), la mise en place de parkings identifiés pour permettre de laisser des véhicules à proximité des axes routiers principaux permettra de faciliter la pratique du covoiturage. Une communication sera mise en place dans toutes les communes, ainsi que dans les entreprises du territoire et de Grand Angoulême.
Emprise géographique	PETR
Pilote	Conseil départemental
Partenaires	
Calendrier de mise en œuvre	2019 - 2022
Indicateurs de suivi	Fréquentation des parkings relais

Levier	3 – Transports collectifs et intermodalité
Objectifs	Développer l'offre de soutien à la mobilité Rurabus sur Val de Charente
Action	Amélioration de l'offre de soutien à la mobilité « Rurabus »
Description	La typologie des personnes utilisant le Rurabus en limite son utilisation. Une réflexion sur l'information et la communication de l'offre de service Rurabus auprès des diverses populations est à mener pour en améliorer l'accessibilité. Par ailleurs, l'impossibilité actuelle du Rurabus à proposer son service en journée complète et continue sur l'ensemble de la semaine est un frein majeur à de nombreux déplacements, et notamment ceux à caractère professionnel. Ce service discontinu handicape celui-ci et ne lui permet d'être identifié comme une ressource permanente accessible à tous. Une réflexion pour tendre vers un service régulier, en journées complètes, avec une amplitude horaire plus étendue, devrait être envisagée.
Emprise géographique	Communauté de communes de Val de Charente
Pilote	Espace Socioculturel Val de Charente « La Chrysalide ».
Partenaires	
Calendrier de mise en œuvre	2019 - 2022
Indicateurs de suivi	Fréquentation du Rurabus

Levier	3 – Transports collectifs et intermodalité	
Objectifs	Favoriser les modes collectifs de déplacement	
Action	Réouverture de la halte ferroviaire de Vars	
Sous-action éventuelle	- Étude de faisabilité	
Description	Diagnostic de l'existant ligne ferroviaire Paris Bordeaux Études d'émergence : exploitation, trafic potentiel, aménagements à créer (plans de principe, notices, schémas des installations), chiffrage, calendrier prévisionnel, analyse du risque financier.	
Emprise géographique	Communale/intercommunale	
Pilotes et missions	Commune de Vars	
Partenaires et missions	Région Nouvelle-Aquitaine, Communauté de communes Cœur de Charente, SNCF Réseau	
Calendrier de mise en œuvre	2020-2021	
Indicateurs de suivi	Faisabilité technique et réglementaire	
	Valeur initiale	
	Valeur intermédiaire	
	Valeur finale	
Coût de l'action	60 000 €	

Levier	4 – Les nouvelles mobilités pour tous
Objectifs	Permettre aux plus démunis de pouvoir se déplacer
Action	Création d'un garage solidaire
Description	Le Centre Social Culturel et Sportif du Pays Manslois envisage la création, à partir d'un garage solidaire « l'Atelier » (automobile et 2 roues), de dispenser auprès du public (en priorité bénéficiaires des minimas sociaux, chômeurs, bénéficiaires du RSA, familles monoparentales, bénéficiaires de l'AAH, minimum vieillesse…) un service d'entretien et de réparation en incluant une formation et une sensibilisation des allocataires à l'entretien, à la petite mécanique et à la sécurité dans un esprit de solidarité. Cette démarche vise à lutter contre l'isolement, à l'autonomie des personnes afin de faciliter l'accès à l'insertion professionnelle, l'accès aux soins et aux droits. L'Atelier, sera un garage solidaire où les personnes en situation de précarité peuvent faire réparer et entretenir leur véhicule à moindre coût. Au sein de ce garage solidaire, les usagers trouveront un professionnel qualifié (rompu à l'accompagnement social) qui apportera son savoir, ses connaissances et un accompagnement technique mais aussi de lien entre les usagers. Les objectifs de ce projet sont : ☂ Développer un dispositif pour faciliter l'entretien et les réparations avec l'appui et les conseils d'un technicien spécialiste d'automobile. ☂ Rendre autonomes les bénéficiaires dans leurs déplacements professionnels et personnels en toute sécurité. ☂ Lutter contre les logiques d'exclusion en favorisant l'accès à la mobilité. ☂ Favoriser le lien social. ☂ Lever les freins à l'insertion professionnelle en lien avec les partenaires, (savoir se repérer, connaître les moyens de transport (train, bus, les cartes, plan….).
Emprise géographique	CC Coeur de Charente
Pilote	CSC de Mansle
Partenaires	Collectivités
Calendrier de mise en œuvre	2020 - 2022
Indicateurs de suivi	Nombre de véhicules réparés

Levier	4 – Les nouvelles mobilités pour tous
Objectifs	Permettre aux personnes possédant un véhicule, mais ne l'utilisant plus, de se déplacer avec
Action	Mise à disposition de chauffeurs
Description	Pour les personnes possédant un véhicule, mais ne pouvant plus l'utiliser, un chauffeur pourra être mis à disposition. Une fiche d'inscription disponible en mairie devra être remplie par la personne souhaitant être véhiculée (jour, heures de départ et de retour, destination,…). La mairie enverra le scan de la fiche à la structure mettant les chauffeurs à disposition pour prise en charge.
Emprise géographique	PETR
Pilote	Autorité organisatrice de la mobilité (à définir)
Partenaires	Collectivités
Calendrier de mise en œuvre	2019 - 2022
Indicateurs de suivi	Nombre de demandes traitées

Levier	5 – Les modes actifs de déplacements en proximité ou de rabattement
Objectifs	Favoriser les déplacements à pied et en vélo
Action	Élaborer un schéma vélo sur la commune nouvelle de Courcôme
Description	Afin de permettre aux habitants des communes fusionnées (Villegats et Tuzie) de se rendre au bourg de Courcôme en vélo, un schéma vélo permettra d'identifier les chemins ruraux et chemins d'exploitation permettant d'effectuer le déplacement en sécurité. Un balisage sera mis en place sur les chemins concernés.
Emprise géographique	Commune de Courcôme
Pilote	Commune de Courcôme
Partenaires	
Calendrier de mise en œuvre	2019 - 2020
Indicateurs de suivi	Approbation du schéma et balisage des chemins

Levier	6 – Accès aux services et itinérance
Objectifs	Permettre aux personnes les moins mobiles d'avoir accès à leurs droits
Action	Création d'une MSAP itinérante
Description	Acquisition d'un véhicule destiné à se rendre dans les secteurs où vivent des personnes peu mobiles, avec un agent formé par les opérateurs (CAF, Pôle empli, CPAM, CARSAT, MSA,…) aux démarches en ligne. Ce véhicule s'arrêtera dans les lieux identifiés suite à l'enquête sur les besoins auprès des habitants des zones situées à plus de 15 minutes des principaux pôles de services (Ruffec et Mansle).
Emprise géographique	PETR
Pilote	Emmaüs Ruffec
Partenaires	Opérateurs MSAP
Calendrier de mise en œuvre	2019 - 2020
Indicateurs de suivi	Fréquentation de la MSAP

Annexes

Entretiens bilatéraux avec les acteurs socio-économiques

Associations	8
	COS de St Front
	Dynamique 16*
	CSCS Cœur de Charente
	Espace de Vie sociale La Chrysalide
	Chemin du Hérisson
	Emmaüs
	Mission Locale Arc Charente
	EIDER**
Transport collectif	1
	Transport Thorin
Collectivités	5
	Cœur de Charente
	Val de Charente
	PETR
	Référent mobilité
	Maire de Vars
Autres	6
	MPE Cœur de Charente
	Multi-accueil Val de Charente*
	OT
	MAIA
	AGEF*
	SIAE (St fraigne, Mansle, Ruffec)

Trame des entretiens bilatéraux et questionnaire de l'enquête habitants

1. Quelle est votre perception et votre vécu / pratique de la mobilité sur votre territoire (mobilité interne, vers l'extérieur, nationale ou internationale) ?

    - En tant qu'usager ?
    - En tant qu'élu ou acteur institutionnel ?

2. Le territoire vous semble-t-il aujourd'hui correctement accessible et desservi pour la pratique de toutes les mobilités (tous modes de déplacement) ?

    - Si oui comment ? (*exemples*)
    - Si non pourquoi ? (*exemples*)

3. Quelles sont pour vous les principales problématiques à prendre en compte pour améliorer la mobilité de tous sur le territoire ? Avec quels acteurs ?

4. Quelle perception et connaissance avez-vous des infrastructures de transport et des offres de service de transport sur le territoire ?

    - connaissez-vous les offres de transports à votre disposition ?
    - les utilisez-vous ? Pourquoi ?
    - quel regard portez-vous sur la voirie et les infrastructures ?
    - l'intermodalité est-elle concrète sur le territoire ? Pourquoi ? comment ?
    - le train est-il une solution pratique ?
    - les gares sont-elles accessibles et correctement desservies ? (*exemples*)

5. En tant qu'usager habitant du territoire quelles sont pour vous les solutions possibles pour maintenir l'attractivité du territoire et améliorer la qualité des déplacements des habitants ?

6. L'automobile est-elle la seule solution fiable sur le territoire ? Pourquoi ?

7. Le vélo pour se déplacer, est-il une solution ?
    – pour quel périmètre et quelle*(s)* utilisation*(s)* ?
    - quels sont les freins à pratique du vélo ?

8. La marche est-elle une solution de mobilité pratiquée sur le territoire ?
    - que faudrait-il faire pour améliorer la pratique de la marche et du vélo dans les villages/hameaux ?
    - les centres-bourgs et les relations entre hameaux/quartiers sont-elles adaptées à la marche ou à la pratique du vélo ?

9. Les solutions doivent-elles nécessairement venir de l'institution publique ou faut-il promouvoir d'autres types de solutions (associatives, privées, mixtes) ?

10. Quels seraient pour vous les axes de travail prioritaires pour améliorer les conditions des mobilités sur le territoire ?
    - Amélioration des offres de services de mobilité (TER, TC, TC Urbain, navettes, location de voitures partagées, interconnexion, intermodalité…) ?

- Amélioration du réseau d'infrastructures ?
- Aménagement centre-bourgs et services de proximité ?
- Aménagement cyclable
- Autres (lesquelles) ?
- ……

11. L'intermodalité si elle était performante serait-elle pour vous une solution que vous privilégieriez pour réduire votre dépendance à la voiture personnelle ? Si oui, comment ?
12. Les services sont-ils accessibles de tous quel que soit le lieu sur le territoire ? L'itinérance des services est-elle pour vous un axe de travail pour améliorer la mobilité des habitants ?

13. Quelles sont pour vous les perspectives de développement de la mobilité sur le territoire ?
(vision de la mobilité à 2, 5 ou 10 ans)

14. Si vous aviez une baguette magique, dans une perspective à 5/10 ans, comment verriez-vous la mobilité améliorée (ou augmentée) sur votre territoire ?

- Infrastructures nouvelles (modes routiers ou actifs) ?
- Nouveaux services de mobilité (lesquels) ?
- Travail sur le changement des comportements de mobilité ?
- Révision des conditions de partage de l'espace public ? (centre-bourg, lieux de mobilité, pôles générateurs de déplacements, croissance des espaces urbanisés…)
- Tiers-lieux/ télétravail
- Communication, accompagnement
- …….

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA CHARENTE

Pays des jardins
RuffecoiS

La mobilité est une thématique au cœur de nos projets de développement territorial, pour des questions énergétiques, de déplacements des populations, pour réduire les inégalités d'accès aux services (soins, services publics…).

La mobilité sur le Nord Charente est un enjeu primordial, au regard de la configuration de notre territoire avec une population vieillissante, un éloignement des services et une distance importante des grands centres urbains. Il est donc fondamental d'engager les démarches nous permettant de réduire les inégalités territoriales.

Dans le cadre du ***Plan de Mobilité Rurale*** en cours d'élaboration en partenariat avec les services de la préfecture, nous vous convions à remplir ce questionnaire anonyme afin de mieux comprendre comment s'organise votre mobilité sur le territoire et vos difficultés éventuelles, nous avons besoin de votre regard sur les différentes thématiques suivantes.

Ce document est anonyme et nous vous remercions de votre participation.

La présidente du Pays du Ruffécois

Isabelle AURICOSTE

Une fois rempli, vous pouvez déposer le questionnaire à la structure qui vous l'a donné.
Pour une connaissance précise de vos déplacements, nous vous recommandons de remplir la totalité du questionnaire. Toutefois même un questionnaire incomplet apportera des informations utiles.
NB : le tableau « Pour mieux vous connaître » doit impérativement être rempli.
La date limite de retour du questionnaire est fixée au 28 février 2019.

Pour mieux vous connaître

Vous êtes :
☐ actif ☐ en recherche d'emploi ☐ étudiant-lycéen-collégien ☐ retraité
Classe d'âge : ☐ moins de 25 ans ☐ 25-60 ans ☐ 60-75 ans ☐ plus de 75 ans
Situation familiale : ☐ famille monoparentale ☐ personne seule ☐ couple avec enfants
☐ couple sans enfants ☐ autre cas à préciser : ……...

Nombre de personnes majeures vivant dans le foyer : …….

Nombre de personnes majeures du foyer possédant le permis de conduire : …….

Commune de résidence : …….

Disposez-vous d'une ou plusieurs automobiles dans le foyer ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, nombre de véhicules…….

Motifs de déplacements (plusieurs choix possibles)

☐ **Domicile-travail** *- commune de destination* : ……..… *- temps de trajet* : ……	*- fréquence* : ☐ quotidienne-plusieurs fois/semaine ☐ hebdomadaire ☐ mensuelle ☐ ponctuelle
☐ **Domicile-études** *- commune de destination :* ……..….. *- temps de trajet* : ……	*- fréquence* : ☐ quotidienne-plusieurs fois/semaine ☐ hebdomadaire ☐ mensuelle ☐ ponctuelle
☐ **Loisirs** *- commune de destination* : ……..… *- temps de trajet* : ……	*- fréquence* : ☐ quotidienne-plusieurs fois/semaine ☐ hebdomadaire ☐ mensuelle ☐ ponctuelle
☐ **Achats/commerces** *- commune de destination* : ……..… *- temps de trajet* : ……	*- fréquence* : ☐ quotidienne-plusieurs fois/semaine ☐ hebdomadaire ☐ mensuelle ☐ ponctuelle
☐ **Services/administrations** *- commune de destination* : ……..… *- temps de trajet* : ……	*- fréquence* : ☐ quotidienne-plusieurs fois/semaine ☐ hebdomadaire ☐ mensuelle ☐ ponctuelle
☐ **Soins-santé** *- commune de destination* : ……..… *- temps de trajet* :…….	*- fréquence* : ☐ quotidienne-plusieurs fois/semaine ☐ hebdomadaire ☐ mensuelle ☐ ponctuelle

---

Accès aux soins et services de soins

Parmi les propositions dans le tableau ci-dessous, classez par ordre d'importance les structures qui sont **essentielles pour votre santé**, aujourd'hui (cinq réponses maximum), **1 étant le plus important et 5 le moins important.**

__ Dentiste __ Gynécologue __ CMP (Centre Médico Psychologique) __ Infirmier __ Ostéopathes __ Ophtalmologiste __ Ehpad __ Médecin Généraliste __ Laboratoire d'analyse médicale __ Kinésithérapeute	__ Pharmacie __ Centre Hospitalier __ PMI (Protecteur Maternelle et Infantile) __ Psychologue __ Pédiatres __ Association de patients __ CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) __ Centre de Bilans de Santé __ Autre (précisez)…….

Dans le tableau ci-dessous, **reportez les numéros** du tableau précédent dans les colonnes : **accessibles / éloignées / inaccessibles**.

N° des structures qui me paraissent **accessibles**	N° des structures qui me paraissent **éloignées**	N° des structures qui me paraissent **inaccessibles**
- n° - n° - n°	- n° - n° - n°	- n° - n° - n°

Modes de transport utilisés pour effectuer vos déplacements

Voiture : ☐ Oui ☐ Non

- Si oui, pour les déplacements concernant (plusieurs choix possibles) :

☐ Domicile-travail ☐ Domicile-études ☐ Loisirs ☐ Achats/commerces
☐ Soins-santé ☐ Services/administration

- Si non, préciser les raisons (plusieurs choix possibles) :
☐ coût d'achat ☐ coût d'entretien ☐ coût du carburant ☐ pas de permis de conduire
☐ difficultés de stationnement ☐ autre raison à préciser : ……...

Vélo : ☐ Oui ☐ Non

- Si oui, pour les déplacements concernant :

☐ Domicile-travail ☐ Domicile-études ☐ Loisirs ☐ Achats/commerces
☐ Soins-santé ☐ Services/administration

- Si non, la raison est :
☐ pas de vélo ☐ ne sait pas faire du vélo ☐ route trop dangereuse
☐ absence de pistes cyclables ☐ trajet trop long ☐ Autre raison à préciser : ……...

Covoiturage : ☐ Oui ☐ Non

- Si oui, pour les déplacements concernant (plusieurs choix possibles) :

☐ Domicile-travail ☐ Domicile-études ☐ Loisirs ☐ Achats/commerces
☐ Soins-santé ☐ Services/administration

- Si non, la raison est :
☐ ne connaît personne ☐ n'a pas confiance ☐ ne sait pas comment faire
☐ Autre raison à préciser : ……...

Marche à pied : ☐ Oui ☐ Non

- Si oui, pour les déplacements concernant (plusieurs choix possibles) :

☐ Domicile-travail ☐ Domicile-études ☐ Loisirs ☐ Achats/commerces
☐ Soins-santé ☐ Services/administration

Transports en commun : ☐ Oui ☐ Non

- Si oui, pour les déplacements concernant (plusieurs choix possibles) :

☐ Domicile-travail ☐ Domicile-études ☐ Loisirs ☐ Achats/commerces
☐ Soins-santé ☐ Services/administration

Type de transport en commun : ☐ bus ☐ TER ☐ navette
☐ autre à préciser : ……...

- Si non, la raison est :
☐ absence de transports en commun ☐ horaires des transports en commun pas satisfaisants
☐ méconnaissance des transports en commun existants ☐ Durée du transport trop longue

Contraintes orientant le choix du mode de déplacement :

☐ Coût ☐ Horaires ☐ Absence d'arrêt des transports en commun à proximité
☐ Transport d'enfants

Offre de transports à proximité de votre domicile :

Connaissez-vous les offres de transports à proximité de votre domicile ? ☐ Oui ☐ Non

- si oui, listez les offres que vous connaissez : …….

Appréciation des solutions de déplacement actuelles :

Les fréquences et durées de vos déplacements vous conviennent-elles ?

☐ Tout-à-fait ☐ Pas vraiment ☐ Pas du tout ☐ ne sait pas

Vos modes de déplacement vous conviennent-ils ?

☐ Tout-à-fait ☐ Pas vraiment ☐ Pas du tout ☐ ne sait pas

Si vous n'utilisez que la voiture, seriez-vous intéressé d'en savoir plus sur les modes de déplacements alternatifs (vélo, transports en commun, …) ?

☐ Très intéressé ☐ Moyennement intéressé ☐ Pas intéressé ☐ ne sait pas

Quels modes de déplacements souhaiteriez-vous utiliser davantage ?

☐ Transports en commun ☐ Covoiturage ☐ Vélo ☐ Marche à pied
☐ Autre à préciser : …….